

La Charte du Bénévolat de l'association SAMED – Soutenir et Accompagner les Mères d'Enfants « Différents »

L'association SAMED s'engage à :

Accueil et encadrement

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs, son fonctionnement
- Lui confier une activité qui lui convienne et l'aider à s'insérer dans l'équipe.
- Garantir un cadre à l'engagement bénévole : statut, fonction, moyens à disposition, charge de travail (horaire et fréquence), soutiens disponibles.

Information

- Transmettre toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de son activité.
- Mettre à sa disposition les documents clés de l'association (statuts, règlements, rapports annuels).

Accompagnement et formation

- Assurer un accompagnement par une personne du comité et offrir la formation prévue pour la réalisation de son activité.
- S'assurer de l'adéquation de l'activité proposée lors d'un entretien d'évaluation.

Reconnaissance

- Valoriser et reconnaître l'expérience bénévole, notamment à travers l'établissement d'attestations (formation/activité bénévole), au terme de l'activité ou en cours de collaboration.
- Prévoir avec lui la manière de mettre fin à l'engagement.

Indemnités et défraiements

- Rembourser les frais effectifs en lien avec l'activité suivant les modalités préétablies avec le comité
- Indemniser s'il y a lieu l'activité bénévole selon les modalités prévues.

Divers

- Ne pas concurrencer un travail rémunéré.
- Couvrir le bénévole si nécessaire par une assurance adéquate.
- Veiller à respecter un engagement ne dépassant pas en moyenne 2 heures hebdomadaires.
- Ne faire aucun prosélytisme.

La Charte du Bénévolat de l'association SAMED – Soutenir et Accompagner les Mères d'Enfants « Différents »

Le bénévole s'engage à :

- Adhérer à l'association, connaître, respecter et mettre en œuvre les statuts de l'association, sa mission et ses objectifs.
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association.
- Accompagner les bénéficiaires de l'association avec respect, sans porter de jugement.

Engagement

- Réaliser de manière responsable l'activité choisie par respect pour le travail d'autrui et les engagements pris au nom de l'association SAMED.
- Définir et faire connaître les limites de son engagement, annoncer tout empêchement ou arrêt.
- Investir un min. de 4 heures par mois.

Formation

- Suivre régulièrement les actions de formation proposées.
- Effectuer une période d'essai définie avec l'association.

Rémunération

- Agir de façon désintéressée, sans prétendre à une quelconque rémunération.

Comportement

- Respecter le devoir de discrétion et de réserve dans l'exercice de son activité, ainsi qu'au-delà des rapports de collaboration.
- Collaborer dans un esprit de compréhension, de respect mutuel et de convivialité avec toute personne impliquée dans les activités de l'association
- Ne pas utiliser son appartenance à l'association ou la marque SAMED (logo par exemple) à des fins personnelles.
- S'abstenir de prendre part à des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique.

Communication

- Rendre compte régulièrement des missions, des démarches et du travail effectué.

Autres

- Accepter que l'association SAMED puisse faire usage de l'image du bénévole, pour les besoins exclusifs de sa communication interne et externe, à partir de photos prises durant les activités de l'association.

Bénévole:

Président:

.....

.....

Fait à:, le.....